

reconnaît à ce dernier le droit de se protéger contre les menaces de subversion, mais il estime qu'en l'occurrence le danger a été exagéré et qu'il convient donc de résister aux attaques dont le Secrétariat fait l'objet. Il dit ne pas voir en quoi les membres du Secrétariat peuvent, dans l'exécution de leurs fonctions officielles, constituer un risque pour la sécurité des États-Unis, et au cours de la septième session de 1953, M. Paul Martin affirmera qu'il n'est ni juste ni raisonnable de révoquer un fonctionnaire pour la seule raison qu'il a refusé d'apporter aux questions posées des réponses qui risquent de l'incriminer. Aussi le Canada s'est-il joint à d'autres délégations pour demander au secrétaire général de fonder son action en permanence sur les principes pertinents de la Charte et de consulter le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que les chefs des institutions spécialisées, avant de prendre une décision. Malgré le renvoi de plusieurs employés, à la suite des protestations américaines, la controverse finit par s'éteindre à la faveur d'un changement du climat politique aux États-Unis.

La deuxième grande crise que doit affronter la fonction publique internationale est liée à la fameuse « troïka » que les Soviétiques proposent d'instituer en remplacement du secrétaire général. Cette proposition découle de la crise du Congo (l'actuel Zaïre) et des opérations menées par les Nations Unies dans ce pays pour y rétablir et y maintenir l'ordre (voir chapitre deux). En août 1960, l'Union soviétique avait voté une résolution confirmant les pouvoirs déjà conférés au secrétaire général pour agir au Congo et lui confiant des attributions supplémentaires. En septembre, cependant, Nikita Khrouchtchev fait une sortie contre M. Hammarskjöld à l'Assemblée générale et réclame son remplacement par une direction collective de trois personnes représentant respectivement les États de l'Europe de l'Est, les Occidentaux et les pays en voie de développement. Officiellement, cette exigence vise à empêcher que l'action des Nations Unies ne porte préjudice à l'un ou l'autre de ces trois groupes; mais en fait, ce que veut l'Union soviétique, c'est empêcher que le secrétaire général ne profite des fonctions et pouvoirs indépendants, dont il est investi en vertu de la Charte, pour étendre par trop son influence.